Image not found or type unknown

Achat d'un vêtement defectueux

Par **rivesaur**, le **11/11/2014** à **17:01**

Bonjour,
j'ai fait l'acquisition d'une robe dans une boutique n'appartenant pas à une grande enseigne, en arrivant chez moi je constate que la couture de la robe est en fait déchirée sur un coté, je ne l'avais pas vu dans la boutique (lumières tamisées, cabine d'essayage très sombre)
Je suis donc retournée en boutique pour demander un échange ou un remboursement, en sachant que dans le boutique il est affiché que les remboursements et les avoirs se sont pas pratiqués, mais que les échanges sous 8 jours sont possible.
A ma demande le gérant de la boutique est devenu très agressif, et même irrespectueux en me soutenant que c'était forcément de ma faute, qu'il n'échangerai pas ma robe. Aucune clause d'indique que les échanges ne sont pas possible sur des articles défectueux, donc j'ai essayé tant bien que mal de lui tenir tête mais sans résultat.
Je signale aussi qu'il met déjà arrivé de revenir dans cette boutique pour un article défectueux, et une vendeuse m'avait fait un échange. Lorsque jai signalé ça au gérant il m'a répondu "c'est justement pour ça que je suis tout les jours dans la boutique maintenant pour plus que cela se reproduise"

J'aimerai savoir comment me faire rembourser, et savoir si le vendeur est dans ses droits de refuser un échange.
merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés